

NATIONS UNIES

**Assemblée générale**

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
24e séance  
tenue le  
vendredi 1er novembre 1996  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 24e SÉANCE

Président : M. HAMBURGER (Pays-Bas)

SOMMAIRE

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

- b) SESSION EXTRAORDINAIRE CONSACRÉE À UN EXAMEN ET UNE ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE D'ACTION 21 (suite)

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- b) AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT
  - i) AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT
  - ii) RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/51/SR.24  
20 novembre 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

La séance est ouverte à 10 heures.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

b) SESSION EXTRAORDINAIRE CONSACRÉE À UN EXAMEN ET UNE ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE D'ACTION 21 (suite) (A/C.2/51/L.9)

1. Mme CHAVES (Costa Rica) présente, au nom du Groupe des 77, de la Chine et des membres du Mouvement des pays non alignés, le projet de résolution, figurant dans le document A/C.2/51/L.9, intitulé "Session extraordinaire consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21" et souligne que les travaux de cette session doivent être conformes à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et tenir compte en particulier du principe 7 relatif aux responsabilités communes mais différenciées des États.

2. La session extraordinaire ne saurait donner lieu à une renégociation de ladite Déclaration, d'Action 21, de la Déclaration de principes, non juridiquement contraignants mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, ou d'autres accords intergouvernementaux relatifs au développement durable. Elle devrait être consacrée aux engagements qui ont déjà été pris touchant la mise en oeuvre d'Action 21.

3. Il importe en outre que les gouvernements aident les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, à participer pleinement à la session extraordinaire et à son processus préparatoire et versent rapidement des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les travaux de la Commission du développement durable. Les grands groupes devraient, eux aussi, être associés à la préparation et aux travaux de la session extraordinaire.

4. Enfin, le Secrétaire général devrait, dans le rapport qu'il établira pour la session extraordinaire, accorder notamment une attention particulière à la pauvreté, à l'éducation, au transfert de technologie, au commerce et à l'environnement.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/51/59, A/51/73, A/51/87, A/51/120, A/51/127, A/51/138, A/51/208-S/1996/543, A/51/210, A/51/295, A/51/314, A/51/357, A/51/375, A/51/462-S/1996/831 et A/51/529)

b) AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT

i) AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT (A/51/319, A/51/168 et Corr.1 et A/51/208-S/1996/543)

ii) RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT (A/51/485 et A/51/211-S/1996/551)

5. Mme CHAVES (Costa Rica), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que l'Assemblée générale a décidé, le 16 septembre 1996, de poursuivre l'élaboration de l'Agenda pour le développement et de n'épargner

/...

aucun effort pour parvenir à un texte définitif avant la fin de sa cinquante et unième session. Bien que le Groupe des 77 et la Chine aient appuyé cette décision, ils estiment que la qualité du document final ne saurait en aucun cas être sacrifiée à des considérations de temps. Si un accord a été atteint, au terme de longues et laborieuses négociations, sur les deux premiers chapitres du projet d'Agenda pour le développement, il reste en effet à renforcer le contenu programmatique du troisième chapitre. À ce propos, il convient de prendre dûment en considération la résolution 50/227 du 24 mai 1996, laquelle porte sur un certain nombre de questions institutionnelles qui n'ont pas à être reprises dans le chapitre III.

6. L'ONU a été créée en 1945 non seulement pour garantir la paix et la sécurité internationales, mais aussi avec l'objectif primordial de promouvoir les conditions nécessaires au développement économique et social des pays en développement. De l'avis du Groupe des 77 et de la Chine, ce second aspect est aussi important que le premier et devrait constituer au même titre une priorité de l'Organisation. Il est donc essentiel que l'Agenda pour le développement tienne compte, d'une part, des aspirations et besoins légitimes des pays en développement et, de l'autre, du suivi intégré des engagements et programmes d'action adoptés, au niveau politique le plus élevé, au cours des conférences et sommets organisés dans les années 90 sous les auspices de l'ONU. Il importe aussi qu'après l'adoption de l'Agenda, le Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale, à composition non limitée, chargé d'en élaborer le texte se voie confier le suivi, l'examen et l'évaluation de sa mise en oeuvre et du respect des engagements pris.

7. En ce qui concerne la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, le Groupe des 77 et la Chine souhaitent attirer l'attention sur les problèmes que suscite la mondialisation de l'économie, qui, tout en ayant une incidence positive à bien des égards, risque d'entraîner la marginalisation de groupes sociaux importants, voire de certains pays. Il importe donc que la coopération et l'intégration régionales se fondent sur l'ouverture afin d'éviter le morcellement des zones d'échanges et la recrudescence du protectionnisme. Par ailleurs, étant donné l'interdépendance grandissante des différents pays, les règles du jeu devraient être définies de façon plus démocratique. C'est pourquoi il serait important qu'un dialogue continu s'instaure entre les pays concernés.

8. Le Groupe des 77 et la Chine partagent l'opinion exprimée par le Secrétaire général au paragraphe 6 du document A/51/485, à savoir que la préparation du dialogue de haut niveau décidé par l'Assemblée générale devrait non seulement être confiée à l'ONU et aux organismes compétents du système, mais également faire intervenir activement d'autres acteurs du développement, et ils approuvent la recommandation figurant au paragraphe 7 du même document, selon laquelle ce dialogue ne devrait avoir lieu que vers la fin de la cinquante-deuxième session.

9. M. KHAN (Chef du Service de la coordination des politiques et des affaires interorganisations du Département de la coordination des politiques et du développement durable) dit qu'il existe effectivement un rapport entre l'élaboration de l'Agenda pour le développement et la proposition tendant à organiser un dialogue de haut niveau sur des questions connexes au sein de l'Assemblée générale, ce dernier devant être compris comme un processus et non

/...

comme un événement ponctuel. C'est parce que la charge de travail sera vraisemblablement très lourde pendant les six premiers mois de 1997 – du fait des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et du débat de haut niveau du Conseil économique et social – et pour que tous les participants puissent s'y préparer de façon adéquate, que le Secrétariat propose que ce dialogue s'engage vers la fin de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

10. M. MURPHY (Irlande), s'exprimant au nom de l'Union européenne ainsi que de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de l'Islande, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie, déclare qu'il importe de mener à bien sans délai la négociation sur l'Agenda pour le développement. Préoccupée par la lenteur de la réforme de l'Organisation, l'Union européenne estime en effet qu'il est urgent de progresser dans les domaines économique et social. L'adoption de la résolution 50/227 est à cet égard un important pas en avant car ce texte devrait servir de base à l'élaboration du troisième chapitre de l'Agenda.

11. Les questions de développement ayant été étudiées en profondeur sous tous leurs aspects depuis 1992, il serait contre-productif de solliciter officiellement à ce stade le point de vue d'autres organismes du système ou d'autres institutions. L'Union européenne souhaite que les négociations reprennent au plus vite et soient conclues bien avant la fin de la cinquante et unième session de l'Assemblée. Tout retard risquerait de compromettre le succès de l'entreprise.

12. Mme BAI YONGJIE (Chine) déclare que son pays attache une grande importance à la négociation de l'Agenda pour le développement, dont les pays en développement ont pris l'initiative et à laquelle ils ont participé activement dans le cadre du Groupe de travail. Le texte qui sera adopté n'aura de sens que s'il favorise la coopération internationale pour le développement, facilite la mise en oeuvre des engagements pris et appuie la croissance et le développement durables des pays en développement. Il faut donc qu'il soit orienté vers l'action.

13. La Chine espère que les parties concernées intensifieront leurs consultations et sauront faire preuve de souplesse et de pragmatisme, de façon à aboutir sans tarder à un consensus.

14. M. MARCH (Australie), parlant au nom de son pays, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, rappelle que trois grandes considérations ont poussé les Nations Unies à élaborer un Agenda pour le développement : la nécessité de repenser le développement après la fin de la guerre froide, celle de revitaliser le système des Nations Unies dans les domaines économique et social et celle de définir une stratégie et des objectifs prioritaires à l'intention des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement et de ceux qui sont chargés de la supervision.

15. Les négociations ont progressé de telle sorte que les deux premiers chapitres de l'Agenda pour le développement font aujourd'hui l'objet d'un consensus et le processus qui a conduit à l'adoption de la résolution 50/227 devrait grandement faciliter la rédaction du chapitre III. Les délégations de

l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande joignent donc leurs voix à celles des nombreuses délégations qui demandent que l'élaboration de l'Agenda soit menée à bien dans les meilleurs délais.

16. M. KUDRYAVTSEV (Fédération de Russie) dit que la délégation russe est favorable à la relance d'un dialogue constructif sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat qui consacrerait le rôle central de l'Organisation et tiendrait dûment compte des intérêts de tous les groupes d'États. Il y va de l'avantage et de l'intérêt de tous, à une époque où la mondialisation et l'interdépendance ne font que s'accroître et où les acteurs et partenaires du développement sont appelés à assurer la stabilité de l'économie mondiale et la croissance économique durable.

17. Prenant acte de la note présentée par le Secrétaire général pour donner suite à la résolution 50/122 de l'Assemblée générale (A/51/485), la délégation russe estime elle aussi que l'organisation, pendant la cinquante et unième session de l'Assemblée, du dialogue de haut niveau prévu dans cette résolution, de même que le choix du thème principal et l'élaboration par le Secrétaire général de recommandations supplémentaires visant à élargir ce dialogue, doivent être fonction des résultats des travaux consacrés à l'Agenda pour le développement.

18. S'agissant des négociations menées au sein du Groupe de travail ad hoc, la délégation russe espère qu'elles aboutiront avant la fin de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Elle juge utile que l'Agenda pour le développement porte non seulement sur les problèmes de fond que pose la coopération pour le développement, mais aussi sur les rouages institutionnels de cette coopération. Les négociations ont permis de mettre au point une bonne partie du document, et il serait mal venu à ce stade de rejeter ce qui a été accepté; toute idée et proposition nouvelle doit s'insérer parmi les dispositions déjà convenues de sorte à ne pas faire traîner les négociations en longueur.

19. M. WINNICK (États-Unis) dit qu'avec la fin des affrontements idéologiques qui ont caractérisé la guerre froide, la communauté internationale a pu s'accorder sur la nécessité d'améliorer la qualité de vie de tous les peuples du monde. Ce consensus a trouvé son expression concrète dans les déclarations et programmes d'action des grandes conférences des Nations Unies dont les thèmes – croissance économique, environnement, population, droits de l'homme, développement social, promotion de la femme et établissements humains – doivent à présent s'articuler au sein de l'Agenda pour le développement, document fondamental pour orienter le développement du monde à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

20. Parallèlement, il est primordial – et c'est là l'objet du chapitre III de l'Agenda – de redéfinir le rôle que doit jouer l'ONU dans la mise en oeuvre des résultats de ces grandes conférences et la promotion du développement durable dans le monde. Même si l'ONU n'est pas la seule institution chargée des questions de développement, elle occupe une place exceptionnelle du fait qu'elle est l'instance politique universelle.

21. Or, malgré tous les efforts déployés depuis plusieurs années, l'élaboration de l'Agenda n'est toujours pas achevée. Il importe d'en accélérer la mise au point définitive par tous les moyens, consultations officielles, groupes de

/...

travail et autres formules novatrices. Les États-Unis entendent donc contribuer activement à l'aboutissement des négociations au sein du Groupe de travail.

22. M. Singh BARNALA (Inde) dit que lorsque les pays en développement ont pris l'initiative de l'élaboration d'un Agenda pour le développement, l'on était en droit de penser que la fin de la rivalité Est-Ouest permettrait de renforcer la coopération internationale au profit de l'humanité tout entière et que l'ONU pourrait axer son action sur le développement plutôt que sur le maintien de la paix et l'assistance humanitaire.

23. Or, si le cycle des grandes conférences des Nations Unies a permis aux gouvernements nationaux et à la communauté internationale de prendre des engagements d'une portée considérable, il est intervenu à une époque marquée par la lassitude des donateurs, où l'efficacité de la coopération internationale pour le développement est mise en question, où le protectionnisme refait surface sous des prétextes d'ordre social ou écologique, et où la communauté internationale se désintéresse des questions relatives à l'accès aux marchés, aux traitements préférentiels et aux flux financiers pour se consacrer à la réorientation des priorités et à la réaffectation des ressources.

24. Au vu de tous ces obstacles, l'Agenda pour le développement se réduit malheureusement, au stade actuel, à la compilation des engagements pris lors des différentes conférences. Les questions relatives au cadre institutionnel, encore en suspens, ne devraient pas être examinées isolément, mais en fonction des deux premiers chapitres, c'est à dire sur la base des engagements à appliquer. À ce titre, le souci d'efficacité et d'économie budgétaire, aussi important soit-il, ne doit pas être privilégié au détriment de l'action en faveur du développement, le processus de réforme ayant de toute façon été déjà bien engagé, comme en témoignent l'adoption de la résolution 50/227, les travaux de la neuvième session de la CNUCED et ceux du Groupe de travail de haut niveau sur le renforcement du système des Nations Unies.

25. Enfin, il est indispensable de mener à bien l'élaboration de l'Agenda dans les plus brefs délais, sans quoi son adoption risquerait d'être éclipsée par la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit se tenir en juin. On notera à ce titre qu'il a déjà fallu reporter le débat de haut niveau sur les thèmes de la mondialisation et du développement.

26. Rappelant qu'à sa cinquantième session, l'Assemblée générale a décidé de relancer le dialogue sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat, l'intervenant estime que, pour que ce dialogue soit fructueux, il faudrait que l'on examine des thèmes d'actualité dans le domaine des relations économiques internationales, comme le Secrétaire générale le proposait dans son rapport (A/50/480, par. 10). La tenue du dialogue de haut niveau étant liée à l'achèvement des travaux relatifs à l'élaboration de l'Agenda, l'ONU pourrait envisager, si les négociations sur le texte définitif traînent en longueur, de favoriser le dialogue entre pays développés et en développement par d'autres moyens, par exemple entre le Groupe des Sept et le Groupe des 77 ou le Mouvement des pays non alignés.

27. M. KAHN (Département de la coordination des politiques et du développement durable) se félicite de ce que le représentant de l'Inde ait rappelé la proposition faite par le Secrétaire général l'année précédente de fonder le

dialogue relatif au développement sur des thèmes d'actualité qui ne soient pas déjà à l'examen dans d'autres instances. C'est en effet sur cette base que l'on a choisi comme premier thème de discussion les incidences sociales et économiques de la mondialisation et de l'interdépendance, qui n'avait pas encore été étudié par ailleurs, et pour lequel l'Assemblée générale semblait tout indiquée. Un débat de haut niveau serait particulièrement utile pour lancer une dynamique dans l'ensemble du système et permettre de mieux comprendre le processus de mondialisation.

28. Quant à la deuxième proposition visant à ce que les groupements régionaux se consultent en la matière, il appartient à ces entités de prendre les décisions qui s'imposent, bien que l'ONU ait un rôle à jouer pour stimuler le dialogue entre les différentes organisations régionales et interrégionales.

29. Mme AMOAH (Ghana) dit qu'à une époque où les pays en développement connaissent de nombreuses difficultés, et alors que chacun reconnaît le lien fondamental qui existe entre développement d'une part et paix et sécurité, de l'autre, la marginalisation croissante des pays pauvres dans l'économie internationale est lourde de conséquences, comme le soulignent les paragraphes 4 et 5 du communiqué du Sommet que le Groupe des Sept a tenu à Lyon en juin 1996. S'il est aujourd'hui communément admis que la mondialisation de l'économie et la loi du marché sont les règles du jeu actuel, les conditions dans lesquelles ce jeu se déroule sont loin d'être équitables, qui aboutissent à l'aggravation des disparités économiques entre pays développés et pays en développement. Et pourtant, la croissance économique soutenue et le développement durable sont par définition d'envergure mondiale et exigent des solutions globales que peut seule apporter la coopération internationale.

30. Or, si tous les États Membres de l'ONU s'entendent sur les objectifs du développement, il n'en est pas de même pour ce qui est des moyens à employer. D'où l'importance de l'Agenda pour le développement en tant que programme de développement universel fondé sur une coopération internationale renforcée. Ce texte devrait constituer le cadre général du suivi des grandes conférences des Nations Unies et de la concrétisation des engagements pris à cette occasion. Il importe donc que les travaux sur son élaboration s'achèvent avant la fin de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Il faut aussi espérer qu'il ne connaîtra pas le même sort que beaucoup d'autres initiatives des Nations Unies qui avaient tout pour réussir mais sont, faute de volonté politique, restées lettre morte. C'est pourquoi il est indispensable que l'ONU, une fois l'Agenda adopté, poursuive le dialogue constructif sur les questions de développement et se voie doter de moyens renforcés pour relancer la coopération économique internationale pour le développement.

31. M. KAID (Yémen) souscrit à la déclaration faite par le Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine et rappelle que le développement, qui est actuellement le principal sujet de préoccupation dans le monde, a, ces dernières années, fait l'objet de plusieurs grandes conférences des Nations Unies, qui, pour être efficaces, doivent être suivies de mesures concrètes.

32. C'est aux États qu'incombe au premier chef la responsabilité de leur propre développement. La communauté internationale se doit néanmoins d'aider les pays en développement et, à cet effet, favoriser le transfert de technologie, supprimer les mesures protectionnistes et les barrières tarifaires, ouvrir les

marchés mondiaux aux exportations des pays en développement et faciliter les mouvements de capitaux vers ces pays. Plus que jamais, elle doit tenir ses engagements et appliquer les résolutions des grandes conférences internationales afin d'aider les pays en développement, qui ont tous pâti de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie mondiale intervenues au début des années 90. L'on ne peut donc que se féliciter de ce que les sept pays les plus industrialisés, réunis à Lyon, aient décidé de maintenir leur aide au développement, en espérant que cette décision se traduira par des mesures concrètes.

33. Depuis son unification, le Yémen, qui appartient au groupe des pays les moins avancés, se heurte à de nombreux problèmes qui ralentissent son développement et qui s'expliquent, d'une part, par les difficultés que suscite le passage à l'économie de marché, mené avec l'aide de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, et, d'autre part, par des catastrophes naturelles qui ont causé des dégâts considérables dans l'ensemble du pays. Dans le souci de faciliter l'ajustement structurel, promouvoir le rôle du secteur privé et stabiliser l'économie, le Gouvernement yéménite a pris des mesures dont le coût s'élève à quatre milliards de dollars, et qu'il ne peut financer sans l'aide de la communauté internationale. Le Yémen tient donc à remercier les pays amis et les organismes des Nations Unies qui lui ont apporté leur appui.

34. M. SUAMIN (Indonésie), après avoir souscrit aux observations faites par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'Indonésie continue d'attacher une grande importance à l'élaboration de l'Agenda pour le développement et à la relance du dialogue, qui sont indispensables pour réactiver la coopération internationale en faveur du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. L'Agenda revêt une importance fondamentale en ce sens qu'il permettra à une époque marquée par la mondialisation et l'interdépendance économique d'affirmer le rôle central de l'ONU en la matière, tout en assurant une plus grande cohérence et une plus grande efficacité dans les mesures globales prises en faveur du développement.

35. Or, en dépit des efforts accomplis, et de l'esprit de partenariat très constructif dont de nombreux pays ont fait preuve, il reste beaucoup à faire si l'on veut achever l'élaboration de l'Agenda dans les meilleurs délais. En effet, si les deux premiers chapitres font l'objet d'un consensus, les négociations sur le troisième, qui porte sur les questions institutionnelles et le suivi, n'en sont qu'au stade initial. Le souci de renforcer l'interaction de l'ONU avec les institutions issues des Accords de Bretton Woods et avec l'Organisation mondiale du commerce est l'un des facteurs qui contribuent à ralentir les travaux relatifs à ce chapitre. Il reste que si l'on ne termine pas rapidement l'élaboration du texte définitif, la communauté internationale risque de douter de la détermination des États Membres à faire du développement la priorité absolue. Qui plus est, l'Agenda ne devrait pas progresser par à-coups, mais constituer un processus continu, qui, une fois les objectifs arrêtés, permettra de se pencher sur les modalités de mise en oeuvre.

36. Ce travail doit s'effectuer en parallèle aux efforts menés par la communauté internationale pour relancer le dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, qui est le seul moyen de favoriser la paix, le développement et la prospérité. Un tel dialogue ne devrait pas se limiter au système des Nations Unies, mais

faire intervenir toutes les instances dont la vocation est d'oeuvrer en faveur du développement et de la coopération internationale. C'est pourquoi la délégation indonésienne se félicite qu'il ait été décidé de tenir un dialogue de haut niveau sur les incidences économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance et partage les vues du Secrétaire général selon lesquelles tous les acteurs associés au processus du développement devraient y prendre part.

37. M. AL-KHAJA (Bahreïn) observe que le développement économique est la pierre angulaire de la prospérité, de la stabilité et de la sécurité dans le monde. Or, la sécurité et l'intégration économiques à l'échelle mondiale passent par l'instauration d'un dialogue entre les pays riches et les pays en développement en vue d'élaborer une nouvelle stratégie qui permette de régler les problèmes en suspens. Pour ce faire, la communauté internationale doit conjuguer ses efforts, notamment au sein de l'ONU, qui reste la principale institution où les pays peuvent consolider leurs relations politiques et économiques. L'Agenda pour le développement, dont le premier jet a été examiné à la quarante-septième session de l'Assemblée générale, témoigne donc de la volonté de la communauté internationale d'établir des règles applicables à l'échelle mondiale afin de promouvoir un développement durable et global fondé sur le partage des responsabilités.

38. Bahreïn accorde une grande importance au développement économique, qu'il considère comme le premier pas vers le développement global. Les efforts déployés sur les plans national et international doivent tendre vers la création de conditions favorables au développement de l'économie mondiale, compte tenu de la situation et des priorités de chaque pays. Bahreïn estime également que le développement global passe par le développement humain, d'où la large place qu'il accorde à la mise en valeur des ressources humaines et à la lutte contre le chômage.

39. Il est nécessaire de promouvoir la croissance et le développement durable dans le cadre d'un ordre économique mondial libre, comme l'a préconisé la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa neuvième session. L'ONU et ses divers organes ont un rôle important à jouer dans ce domaine et, de ce fait, devraient bénéficier du plein appui de tous les membres de la communauté internationale afin de pouvoir renforcer la sécurité, la stabilité et l'esprit de coopération à l'échelle mondiale.

40. M. GERUS (Biélorus) se félicite que l'Assemblée générale ait décidé, le 16 septembre 1996, que le Groupe de travail ad hoc poursuivrait ses travaux à la cinquante et unième session en vue de mener à terme les négociations sur l'Agenda pour le développement. Parallèlement aux travaux du Groupe, il serait utile de mettre à profit l'examen de la question par la Deuxième Commission pour accélérer la mise au point de ce texte, qui définira, pour l'Organisation, une véritable stratégie de l'aide au développement.

41. Les débats du Groupe de travail ad hoc à la cinquantième session de l'Assemblée générale ont montré que les États sont conscients qu'il faut agir de concert pour régler les problèmes mondiaux les plus pressants, et qu'ils sont déterminés à développer et à consolider la coopération internationale pour l'aide au développement. Le Biélorus apprécie hautement les efforts que font le Groupe des 77, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Canada, la

Fédération de Russie et les autres participants au débat pour parvenir à un consensus dans des situations complexes. Il se félicite également des propositions constructives avancées par la délégation japonaise, dont bon nombre a déjà été intégré au texte accepté.

42. On est parvenu cette année à dégager un consensus sur plusieurs dizaines de paragraphes, mais il reste encore beaucoup à faire pour établir un texte définitif à la présente session. La délégation biélorussienne estime donc qu'il conviendrait que la majeure partie des réunions du Groupe de travail ad hoc se tiennent pendant la cinquante et unième session, même si cela suppose des moyens financiers supplémentaires. L'éclairage des problèmes mondiaux et des mécanismes visant à les résoudre évolue avec le temps, de sorte que si l'on met trop longtemps à mener l'élaboration de l'Agenda pour le développement à son terme, le risque est grand que certaines dispositions déjà convenues semblent désuètes avant même l'adoption définitive du document.

43. La délégation biélorussienne estime que dès que le Groupe aura repris ses travaux, il lui faudra se consacrer en priorité au chapitre III, où les dispositions entre crochets sont encore nombreuses, notamment en ce qui concerne la coopération internationale pour le développement, le rôle que doit assumer l'Organisation à cet égard et les activités opérationnelles de développement. Il importe en particulier de préciser les relations entre le Conseil économique et social et les institutions spécialisées, et de voir à renforcer les liens entre l'ONU, les institutions issues des Accords de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, comme le prévoit la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en date du 24 mai 1996, relative aux mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

44. M. LAING (Belize) observe que le Groupe de travail ad hoc s'attache à la codification du consensus sur les normes en matière de développement, obtenu tant au sein de l'Assemblée générale que lors des récentes grandes conférences mondiales. Il importe toutefois de ne pas oublier que le développement est un processus complexe et dynamique, qui exige de la part de la communauté internationale un dialogue permanent et constructif. La délégation bélizienne propose donc que l'Assemblée tienne chaque année une session spéciale qui serait consacrée aux progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement et au cours de laquelle il serait possible de faire le point de la situation dans le monde, comme cela se fait lors des sommets annuels du Groupe des Sept. Se tenant juste avant la session ordinaire annuelle de l'Assemblée générale, au niveau le plus élevé de représentation et de participation, elle serait l'occasion de se pencher sur les priorités et d'affiner les orientations en fonction de la conjoncture. L'examen, à un très haut niveau, de certains aspects de points de l'ordre du jour de la Deuxième Commission permettrait d'alléger la tâche de cette dernière. Par ailleurs, au cours de chaque session annuelle, l'Assemblée pourrait également accorder une attention spéciale à l'un ou l'autre des principaux volets du développement – environnement, enfants, femmes, population, etc. – afin de souligner la nature complexe du développement et de l'Agenda pour le développement.

45. L'intervenant conclut en rapprochant sa proposition de celle de l'Inde et en s'associant aux vues du représentant de Biélorus.

46. M. TANAKA (Japon) craint que l'ONU ne perde contact avec les réalités du monde extérieur. Bien que de nombreux textes et accords essentiels aient été adoptés, qui portent sur la coopération internationale pour le développement, les débats ne tiennent pas compte de la part du secteur privé, des ONG et de nombreux autres acteurs non gouvernementaux qui interviennent désormais dans le processus de développement. Par ailleurs, avec la fin de la guerre froide, la notion d'antagonisme entre le Nord et le Sud n'a plus de raison d'être. La tendance croissante à la mondialisation de l'économie pousse tous les États à s'associer pour oeuvrer à la coopération économique et au développement.

47. La délégation japonaise a donc présenté, en mai dernier, au Groupe de travail ad hoc une proposition tendant à instituer un nouveau type de partenariat, qui ne se limiterait pas aux pays développés et pays en développement, mais associerait aussi les autorités nationales, le secteur privé, le système des Nations Unies et les institutions issues des Accords de Bretton Woods, sur la base d'un partage des responsabilités entre pays donateurs et destinataires, en vue de fixer des objectifs constructifs pour la coopération internationale. Cette proposition n'ayant pas reçu beaucoup d'échos – le Groupe de travail étant absorbé par la mise au point de l'Agenda pour le développement – le Japon a pris sur lui d'organiser une série de séminaires qui se sont révélés extrêmement fructueux, chacun ayant pu s'y exprimer librement et en dehors de toute considération d'ordre politique.

48. Lors de la présente session de l'Assemblée générale, la délégation japonaise, comme elle l'a déjà fait au cours des deux dernières sessions, entend donner une tournure pragmatique à divers projets de résolutions, en accordant une priorité spéciale à la coopération Sud-Sud, élément clef du partenariat envisagé. Les résolutions que le Japon a parrainées en la matière ont été suivies d'effets concrets, comme en témoigne notamment la création, sous l'égide du PNUD, du Fonds de contributions volontaires pour la promotion de la coopération Sud-Sud. Le Gouvernement japonais a déjà doté ce dernier de 2 millions de dollars et entend utiliser au mieux les autres fonds institués par le Japon et administrés par le PNUD.

49. La deuxième Conférence de Tokyo sur le développement international se tiendra en 1998; d'ici là, la délégation japonaise compte organiser une série de séminaires à New York, ouverts à tous les États Membres, dans le but de faciliter la réalisation des projets de coopération Sud-Sud. Le Japon participera également à l'organisation du deuxième Forum Asie-Afrique, qui se tiendra en Thaïlande, et d'une réunion préparatoire de la Conférence de Tokyo. Toutes ces initiatives permettront de dynamiser la coopération Sud-Sud entre pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique.

50. M. KHAN (Département de la coordination des politiques et du développement durable) se félicite de l'engagement du Japon en faveur de la coopération Sud-Sud, dont témoignent les ressources importantes qu'il y consacre. Les séminaires qui seront organisés l'année prochaine permettront sans nul doute de resserrer les liens de coopération entre pays en développement et d'en identifier clairement les objectifs.

51. M. AMAZIANE (Maroc) juge important que les négociations sur le texte d'un Agenda pour le développement aboutissent à des résultats valables, car il serait regrettable qu'aucune action concrète ne vienne corriger les tendances négatives

dans les relations économiques internationales qui entravent le développement des pays du Sud.

52. L'Agenda consacre trois principes essentiels : la nature multidimensionnelle du processus de développement, qui englobe des composantes comme la croissance économique soutenue, l'équité sociale, la bonne gestion des affaires publiques et le respect des droits de l'homme, y compris l'égalité des femmes; la nécessité d'une approche intégrée, tant au niveau national qu'international, en veillant à la concomitance de ces deux axes; et la responsabilité de chaque acteur du développement, en accordant la prééminence à l'action nationale. L'épargne et l'investissement intérieurs étant plus déterminants pour la croissance que les apports extérieurs, chaque pays en développement doit adopter des politiques macro-économiques qui agissent sur ces deux facteurs, en insistant, au niveau social, sur la mise en valeur des ressources humaines, l'éducation et la santé et, au niveau politique, sur le respect de la règle de droit.

53. Le texte qui fait l'objet des travaux du Groupe ad hoc prend acte des principaux problèmes qui se posent, notamment les risques de marginalisation associés à la mondialisation, les difficultés de la transition en Europe orientale, la multiplication des conflits ethniques et civils, et la détérioration de l'environnement mondial. Le Maroc espère que le document qui sera adopté permettra de répondre par des engagements fermes et des actions concrètes au défi immense que constitue l'édification d'un monde meilleur, et qu'il s'avérera être un instrument efficace de programmation qui facilitera l'action de l'ONU dans le domaine du développement.

54. M. TANASESCU (Roumanie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Irlande, au nom de l'Union européenne. Les travaux sur un Agenda pour le développement ont pris du retard et ce retard risque de s'accroître. Les réalités de l'économie mondiale, en effet, ont leur propre dynamique, qui rendent toujours plus complexes les besoins des pays les plus démunis. En outre, la dynamique des concepts allant de pair avec celle des réalités, les facteurs du développement ont fait l'objet ces dernières années d'une analyse approfondie dans les milieux universitaires et politiques du monde entier de sorte que le texte qui sera adopté risque d'être périmé. Par ailleurs, les formes de la coopération internationale se diversifient aux niveaux régional et sous-régional; l'intégration économique devient ainsi un complément de la coopération et de l'assistance multilatérales.

55. Enfin, le retard accumulé, en particulier en ce qui concerne le chapitre III, est dû à l'absence d'un équilibre entre la recherche de solutions pratiques et la définition des principes du changement. Dans une période marquée par la redéfinition du système des Nations Unies, il est nécessaire de dégager les principes qui garantissent sa capacité à s'adapter en permanence aux réalités. Il faudrait pour cela simplifier la structure du chapitre III et en définir plus clairement les objectifs, notamment pour ce qui est de la réforme sur le long terme et de l'interaction de l'ONU avec les autres partenaires multilatéraux. Cette approche pourrait d'ailleurs servir de modèle aux autorités nationales qui doivent procéder à la réforme des systèmes économique et social ou repenser leurs relations avec leurs partenaires extérieurs.

56. M. BOUCHER (Barbade), s'exprimant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), s'associe à la déclaration faite par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il rappelle qu'à la fin de la guerre froide, les pays en développement ont vu s'ouvrir une nouvelle ère de coopération internationale dans les domaines économique et social, dont l'Agenda pour le développement pourrait être le symbole concret. Venant en complément de l'Agenda pour la paix, il renforcerait les liens entre paix et développement, redéfinirait les priorités en matière de développement pour les années 90 et constituerait le cadre d'une meilleure coordination entre les institutions spécialisées et les organes des Nations Unies.

57. Les négociations relatives au texte de l'Agenda pour le développement doivent être l'occasion de relancer la notion d'un consensus en faveur du développement, qui tienne compte des réalités de la mondialisation et de l'interdépendance de l'économie et mette en avant la nécessité d'un appui international aux mesures qui ont été décidées. Or, malgré des consultations fructueuses, les progrès réalisés ne sont pas à la mesure des attentes. Il reste à accepter 28 paragraphes aux chapitres I et II et à s'entendre sur l'ensemble du chapitre III. Les délégations des pays membres du CARICOM estiment que le temps n'est plus de revenir sur la définition de concepts ayant été acceptés depuis longtemps et concrétisés dans des programmes d'action.

58. La réforme est à l'ordre du jour : il convient de perfectionner les méthodes de travail pour les rendre plus productives, par exemple, en procédant à des consultations plus étroites avec les grands ministères des États Membres (finances, développement) et en multipliant les groupes de travail d'experts. L'objectif est de faire de l'ONU une organisation en mesure de s'acquitter des mandats qui lui ont été confiés, et il ne faudrait pas que les compressions de personnel envisagées anéantissent cet effort.

59. Sans un environnement porteur, les engagements pris lors des grandes conférences internationales demeurent lettre morte; or, dans certains des principaux pays bailleurs de fonds, le montant de l'aide publique au développement est en baisse, restant très en-deçà de l'objectif de 0,7 % du PNB. Ces ressources, concrétisation de la coopération internationale, sont pourtant indispensables pour permettre aux pays en développement de tirer parti des effets de la mondialisation.

60. M. KABA (Guinée) s'associe pleinement aux vues exprimées par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'élaboration en cours d'un Agenda pour le développement est considérée à juste titre comme une contribution majeure de l'Organisation à la prise en compte de la coopération multilatérale comme vecteur du développement. L'ONU, en effet, est un outil irremplaçable dans la recherche de solutions aux nombreux défis qui se posent dans ce domaine.

61. Les retombées de la mondialisation, conjuguées à la situation critique des pays en développement, particulièrement ceux d'Afrique, peu préparés à cette ère de compétition et en butte à la raréfaction des flux financiers, exigent la relance du dialogue pour le développement par le partenariat. Les répercussions économiques et sociales du développement doivent rester au centre des préoccupations de l'Organisation et s'inscrire dans une démarche cohérente,

globale et réaliste, s'appuyant à la fois sur les efforts nationaux et sur une réelle volonté des pays donateurs.

62. La délégation guinéenne pense, comme le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et du développement durable, que le temps est venu de traduire en actes concrets les conclusions communes des différentes instances pour l'application et le suivi, par les organes spécialisés des Nations Unies, des décisions des grandes conférences internationales des dernières années. Elle accueille favorablement les résultats des discussions qui ont eu lieu au sein du Groupe de travail ad hoc, notamment en ce qui concerne la restructuration et la revitalisation de l'Organisation.

63. L'interdépendance née de l'ouverture quasi généralisée à l'économie de marché devrait inciter les partenaires du développement à faire montre de réalisme pour bâtir de nouvelles relations de coopération. C'est dans cet esprit que la Guinée s'est engagée depuis quelques années, avec le soutien de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, dans un important programme de restructuration et de diversification de son économie, qui commence à donner des résultats tangibles et recueille l'adhésion des populations.

64. La Guinée fonde beaucoup d'espoir sur la tenue prochaine de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et l'évaluation de l'application des décisions prises par les grandes conférences internationales, dont les résultats détermineront dans une large mesure la mise en pratique de l'Agenda pour le développement. Cette session consacrera un nouveau partenariat de progrès et de développement entre les Nations Unies, les pays développés et les pays en développement, partenariat qui sera le gage de la paix et de la sécurité internationales.

65. M. ACEMAH (Ouganda) s'associe à la déclaration faite par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il rappelle que l'Assemblée générale, en adoptant, à sa sixième session extraordinaire, tenue en 1974, la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, avait reconnu que l'ordre économique international actuel perpétuait les inégalités. Dès 1950, d'ailleurs, le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) avait fait observer que les relations économiques internationales, de par leur structure même, favorisaient les pays industrialisés au détriment des intérêts des pays du Sud, dont la situation de dépendance ne pouvait que s'aggraver du fait de la libéralisation de l'économie.

66. La communauté internationale, qui semble avoir abandonné les engagements qu'elle avait pris en 1974, devrait se remettre en mémoire ces évidences et, plutôt que de considérer que le consensus atteint à la sixième session extraordinaire relève de l'utopie, s'inspirer des principes énoncés dans les résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI). Il importe en effet aujourd'hui de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour modifier radicalement les conceptions, les valeurs et les institutions du monde contemporain. Les choix qui sont à faire sont trop importants pour être laissés à la seule discrétion des gouvernements. Il faut donc faire appel aux autres acteurs du développement, et notamment au citoyen de base.

67. La pauvreté ne pourra être éliminée tant que les relations économiques internationales seront régies par d'autres principes que ceux de justice et d'équité. Le Pape Jean-Paul II, dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation, a rappelé que l'on ne saurait, sans porter préjudice à la cause de l'humanité et de la liberté, négliger les aspects moraux et spirituels du développement de l'être humain. C'est pourquoi il faut revenir aux principes qui sous-tendent la Déclaration sur le nouvel ordre économique international, et placer de nouveau le Groupe des 77 à la tête des efforts de relance du dialogue Nord-Sud.

68. M. DE MOURA (Brésil), parlant au nom des pays membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR), ainsi que de la Bolivie et du Chili, estime que l'Agenda pour le développement doit réaffirmer le rôle de l'ONU dans le domaine du développement alors même que des pressions s'exercent, notamment sur le plan budgétaire, pour que l'action de l'Organisation soit axée sur les questions touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

69. L'Agenda pour le développement doit être l'instrument qui assurera la transition entre le cycle de conférences mondiales sur le développement tenues dans la première moitié des années 90 et le cycle actuel de réformes institutionnelles, qui touche non seulement les organismes des Nations Unies mais aussi les institutions issues des Accords de Bretton Woods. Ces réformes ne sauraient se fonder sur une stratégie reposant uniquement sur les coupes budgétaires. Bien au contraire, elle doivent permettre d'assurer le respect des engagements internationaux en matière de développement.

70. De nombreuses délégations éprouvent une certaine déception face aux résultats des négociations menées au sein du Groupe de travail ad hoc, certaines estimant que les chapitres I et II ne tiennent pas pleinement compte des engagements pris lors des grandes conférences internationales, d'autres jugeant le chapitre III trop timoré pour ce qui est des réformes institutionnelles. Une telle insatisfaction étant inhérente à tout processus de négociation, il ne serait pas bon de revenir sur des paragraphes déjà acceptés, voire sur des chapitres entiers. Dans la mesure où, sur 250 paragraphes que comporte le document, seuls 28 restent à être négociés, il semble que le Groupe de travail ad hoc pourrait, en faisant preuve de diligence, conclure ses travaux au début de 1997.

71. Une fois les négociations achevées, l'Assemblée générale devra adopter l'Agenda pour le développement au cours d'une manifestation spéciale, de sorte à en assurer la diffusion la plus large possible et à favoriser la participation au plus haut niveau des représentants des institutions issues des Accords de Bretton Woods. Les délégations des pays membres du MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili s'associent à cet égard à la proposition présentée par la délégation bélizienne.

72. Il faudra ensuite s'employer à appliquer de manière égale les dispositions de l'Agenda ayant trait aux questions de fond et aux réformes institutionnelles. En ce qui concerne les premières, il faudra tirer parti des mécanismes en place, notamment pour le suivi intégré, et éviter tout double emploi. S'agissant des secondes, il faudra que la suite qui y sera donnée soit équilibrée et qu'elle

concerne non seulement les organismes des Nations Unies mais aussi les institutions issues des Accords de Bretton Woods.

73. M. KHAN (Département de la coordination des politiques et du développement durable) se félicite que les débats relatifs à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat et à l'Agenda pour le développement aient été aussi constructifs et efficaces. Si les discussions au sein du Groupe de travail ad hoc sont marquées par le même esprit d'efficacité, l'on peut s'attendre à ce que les négociations s'achèvent bientôt. Il importe en effet que ce processus prenne rapidement fin, faute de quoi, comme l'a indiqué le représentant de l'Inde, l'adoption de l'Agenda risque d'être éclipsée par la tenue, en juin 1997, de la session extraordinaire consacrée à l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21. L'on ne peut que se réjouir de ce que toutes les délégations, et en particulier celle des États-Unis d'Amérique, accordent une haute priorité à la conclusion d'un accord sur un texte dont les deux tiers ont déjà été acceptés.

74. Il est fondamental que les négociations soient fructueuses, car l'Agenda pour le développement constitue l'instrument par lequel l'Organisation pourra prendre en compte la tendance actuelle à la mondialisation de l'économie et la nature multidimensionnelle du développement, en faisant appel à tous les acteurs et partenaires de ce processus.

75. Tous les intervenants ont insisté sur le fait que l'Agenda pour le développement doit permettre d'envisager de manière intégrée la réalisation des objectifs des grandes conférences internationales des dernières années, laquelle suppose des liens de coopération entre le système des Nations Unies et les ministères compétents des gouvernements des États Membres. Si les chapitres I et II de l'Agenda pour le développement contribuent à redéfinir le rôle de l'ONU dans le processus de développement, il reste à présent à mettre au point les aspects institutionnels.

76. Le lien entre la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale et l'adoption de l'Agenda pour le développement est admis non seulement au sein de l'Organisation mais aussi par diverses autres instances internationales telles que le Groupe des sept et le Mouvement des pays non alignés. Les délégations se sont dans l'ensemble accordées à accepter les dates proposées pour la tenue de ce dialogue par le Secrétaire général, qui mettra tout en oeuvre pour qu'il soit couronné de succès.

La séance est levée à 12 h 35.